

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT – SEPT SEPTEMBRE

Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 13

Date de convocation du Conseil d'administration : 17 septembre

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
MM. COCHINAIRE, CORNEC, FOURNIER, PERILLON
Mmes. BASTIAN, BOCCARD

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme. VINCENT
Mme. GALY à M. FOURNIER

Etaient absents excusés : Mmes. KAMANDA, HOMINAL, SIMULA,
M. DEGUIN

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

Après en avoir délibéré par 9 voix pour (Mmes VINCENT, Vice-Présidente – BASTIAN – BOCARD et MM. COCHINAIRE- CORNEC– FOURNIER – PERILLON), le Conseil d'administration,

Le C.C.A.S vote l'attribution aux subventions suivantes :	Subventions 2024
APF France Handicap	300.00 €
TOTAL	300.00 €

AUTORISE le Président à effectuer toutes les opérations afférentes à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Antoine BLOUIN

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Guy FOURNIER

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le: 04/11/2024

de sa mise en ligne le : 05/11/2024

